



changement de statut - déposer une nouvelle demande

Par **sahou85**, le **22/08/2011** à **18:12**

bonjour je suis actuellement en cours de recours pour un changement de statut pour un CDD, on m'a proposé un CDI chez un autre employeur.

Au ministère de l'intérieur on me dit que je peux annuler ma première demande et déposer un autre dossier pour le CDI en question.

A la préfecture de paris on me dit le contraire qu'il faut attendre la décision (qui a trop trainé)et si jamais j'avais un refus je serai dans l'obligation de quitter la france.

je désirerais donc pouvoir annuler ma première demande et construire un autre dossier ac le nouvel employeur

est ce possible?

si j'ai un refus est ce que je peux déposer un autre dossier avec le cdi ?

merci de me répondre